

<https://www.francetransactions.com/bourse/obligations-indexees-inflation.html>



Placements anti-inflation, obligations indexées sur l'inflation (OATi et les autres) : des rendements élevés, mais sans risques !



Date de mise en ligne : jeudi 6 juin 2022

- Ű Placements à risques -

Copyright © Guide épargne - FranceTransactions.com - Tous droits réservés

Inflation, la bête noire de l'épargnant

L'inflation est l'ennemie de l'épargnant. Chaque pourcent d'inflation est un pourcent en moins de rendement sur le capital placé. Même le [livret A](#), adulé par le passé pour son taux ajustable sur l'inflation, n'est plus que l'ombre de lui-même. Depuis la refonte de la formule du calcul de son taux en 2020, le [livret A ne permet plus de faire face à une forte poussée de l'inflation](#).

Ainsi, naturellement, les épargnants cherchent à lutter contre l'inflation. Des placements insensibles à l'inflation existent. Parmi eux, les obligations indexées sur l'inflation. Insensibles à l'inflation, ces obligations n'en restent pas moins des placements à risques, de part leur nature obligataire.

Obligations indexée sur l'inflation : un pari à court ou a long terme

Les obligations indexées sur l'[inflation](#) sont arrivées depuis peu en France. Déjà utilisées dans les pays anglophones (Royaume-Uni, Canada, USA), l'Etat français en émet pour la première fois en 1998, alors que dans de nombreux autres pays elles sont encore totalement inconnues.

Une récession en vue ? Autant ne pas investir sur le long terme ! C'est le bon sens qui parle. Si les contexte économique n'est pas favorable aux entreprises du secteur privé, en l'occurrence, une récession à venir, il est pertinent de ne pas s'engager sur obligations du secteur privé ayant des échéances trop lointaines.

Emission d'obligations indexées sur l'inflation, par l'Etat Français

L'Agence France Trésor a procédé ce 16 juin 2022 à l'adjudication de l'OATEurosi 1,85 % 25 juillet 2027, de l'OATi 0,10 % 01 mars 2036 et de l'OATEurosi 1,80 % 25 juillet 2040.

Obligations OATiEuros	Taux	Échéances	Code ISIN
OATEurosi	1,85 %	25 juillet 2027	FR0013524014
OATEurosi	0,10 %	01 mars 2036	FR0011008705
OATEurosi	1,80 %	25 juillet 2040	FR0010447367

Obligations indexées sur l'inflation française ou européenne

Ces obligations servent un taux de rendement qui suit l'indice des prix à la consommation, certaines portent sur l'

[inflation](#) française, d'autres sur l'inflation européenne. La valeur du coupon est révisée en fonction des variations de l'inflation. En contrepartie de cette protection, l'investisseur accepte un taux nominal moins rémunérateur qu'une obligation d'Etat classique. Des entreprises privées proposent également des obligations indexées sur l'inflation.

| [Obligations indexées sur l'inflation : G Fund - Global Inflation Short Duration \(LU1717592346\), fonds obligataire indexé sur l'inflation, Groupama AM](#)

Obligations indexées sur l'inflation : Un placement qui reste à risques !

Si le risque d'inflation est éliminée avec les obligations indexées, attention tout de même, les autres risques liés au placement lui-même restent présents. Très avantageux en cas de remontée sensible de l'inflation l'investissement peut être perdant à court terme, quand les titres ne sont pas conservés jusqu'à échéance. Dans ce cas, au même titre que les actions, les obligations indexées sur l'inflation peuvent avoir des valeurs liquidatives variables, à la hausse ou à la baisse. Par ailleurs, le risque de faillite de l'émetteur demeure.

| [Obligation PREDILIFE \(FR001400ASH6\) - 7% - OCEANE - 29/07/2026](#)

Obligations : les modes de calcul

Les obligations indexées sur l'inflation sont efficaces pour protéger son capital de l'inflation, mais il sont très différentes les unes des autres : il est important de savoir faut savoir ce qui est indexé (coupons et/ou capital), et sur quel taux. Avant de souscrire, lisez attentivement les différents prospectus du titre en question afin de connaître précisément :

Le mode d'indexation :

- Revalorisation annuelle des coupons
- coupons fixes + l'inflation sur la période
- Indexation du capital
- indexation du capital et des coupons

Les mesures de l'inflation

L'indice d'indexation a une forte influence sur le rendement de l'obligation, or déterminer une inflation précise n'est pas facile.

- Pour les obligations françaises l'indice utilisé est généralement celui des prix à la consommation hors tabac, publié chaque mois par l'Insee.
- pour les obligations européennes, le calcul est réalisé à partir d'une harmonisation des prix de la zone euros hors tabac (IPC). L'inflation européenne est publié par Eurostat.

Obligations indexées sur l'inflation : Comment souscrire ?

Pour investir sur des obligations indexées sur l'inflation, il est nécessaire d'avoir un [compte-titres](#), à ouvrir auprès d'un [courtier en ligne](#) ou de sa banque principale. Ces obligations sont des titres, tout comme le sont les actions. A utiliser

donc avec modération !

AVERTISSEMENTS sur la souscription d'obligations ou de fonds obligataires

Souscrire à une obligation revient à prendre un risque sur le capital prêté. Le taux d'intérêt fixe annuel proposé n'est pas garanti. Les investisseurs s'exposent aux risques suivants :

- **Risque de crédit** : Le remboursement d'une obligation va dépendre de la capacité d'une entreprise à tenir ses engagements. Le risque de crédit correspond au fait qu'une entreprise ne soit pas en capacité de rembourser tout ou partie du capital emprunté. Dans le cas d'une défaillance, le capital investi par l'épargnant pourrait être en partie ou totalement perdu.
- **Risque de liquidité** : En cas de faibles volumes d'échange ou de tension, un marché obligataire risque de ne pas pouvoir absorber les volumes de ventes ou d'achats sans faire baisser ou monter significativement le prix des obligations. Il n'est donc pas garanti que ces obligations puissent être revendues dans des conditions favorables (risque de perte de valeur ou de difficulté pour trouver un acheteur).
- **Risque de taux** : Les taux d'intérêt étant fluctuants à la hausse comme à la baisse, ils ont un impact sur l'attractivité des obligations. La valeur d'une obligation peut donc être négativement impactée par l'évolution de ce taux.
- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie correspond au fait qu'une des parties prenantes d'une transaction financière ne puisse pas tenir ses engagements et soit amenée à un défaut de paiement. Il est par exemple possible d'investir dans des instruments financiers qui permettent (dans le cadre d'un contrat) de se protéger contre un éventuel défaut d'obligation, les « Credit Default Swap » ou CDS. On parle alors de risque de contrepartie dans le cas où le vendeur de cette protection ferait défaut et ne serait donc pas en mesure de respecter le contrat.
- **Risque de change** : le risque de change se pose dans le cas de l'achat d'une obligation libellée dans une devise étrangère. La valeur de l'obligation et son rendement seront en effet indexés sur le cours de la monnaie en question. Dans le cas où la devise serait plus faible que celle de l'investisseur à la date d'échéance, la somme remboursée sera négativement impactée par le taux de change, ce qui pourra induire une perte en capital.
- **Risque des produits dérivés** : Un fonds obligataire peut utiliser des instruments dérivés afin de réaliser ses objectifs d'investissement. Le recours aux dérivés expose le fonds à des risques différents voire plus importants que les risques liés aux investissements directs dans des titres, et peut par conséquent entraîner une perte supplémentaire, pouvant être considérablement supérieure au coût du produit dérivé lui-même.